



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2020 – 038	PLAN BLEU DISPOSITIF DE VISITE DE VOTRE PROCHE EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS COVID-19 REAJUSTEMENT N°2	29.04.2020

A l'attention de l'ensemble des familles et des proches,

Dans le contexte épidémique *COVID-19*, suite à l'allocution de Monsieur le Premier Ministre le dimanche 19 avril 2020, et **depuis le jeudi 23 avril 2020, les visites à votre proche sont dorénavant rendues possibles.**

Pour cela, et, comme vous le savez, pour assurer la sécurité de tous les acteurs, la Résidence DEBROU a mis à votre disposition des espaces de visites extérieurs.

Au regard des premières rencontres qui ont déjà eu lieu, vous trouverez ci-dessous les modalités d'organisation des visites, avec en rouge les modifications apportées depuis la dernière note d'information n°2020-037 du 27 avril 2020 :

1. En tant que famille et proche, vous pouvez formuler directement, à partir de votre messagerie personnelle, une demande en vue de convenir d'une date de visite à l'adresse mail suivante : rdv@mrdebrou.com
J'attire votre attention que, dans un souci d'organisation et d'une centralisation des demandes, seules les demandes faites sur cette adresse mail seront prises en compte afin de vous apporter une réponse rapide et de préparer votre visite dans les meilleures conditions.
2. A la suite de votre demande faite sur l'adresse mail rdv@mrdebrou.com, mes services vous contacteront afin de vous proposer une date et un horaire de visite.
A compter de ce jour, la délivrance d'une attestation de confirmation de ce rendez-vous ne sera plus effectuée par mail en retour (sauf demande particulière motivée par un déplacement très éloigné du visiteur).
Vous devrez uniquement, et jusqu'à la date fixée par les autorités publiques de la reprise des déplacements sans justificatif, compléter l'attestation de déplacement dérogatoire officielle (et jointe à la présente note d'information) en cochant la case « déplacements pour motifs impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ». Ce justificatif est suffisant. Toutefois, en cas de difficulté, mes services restent à votre disposition.
3. Si chaque visite demeure restreinte à deux membres d'une même famille maximum, au vu des mesures de protection déployées à l'endroit de chacun, les mineurs (personnes de moins de 18 ans) sont désormais autorisés à participer à ces visites.
4. En cas d'intempéries, je vous invite à vous munir d'un parapluie.
5. Pour mieux communiquer avec votre proche, je vous invite à nouveau à vous munir de votre téléphone portable personnel, la Résidence DEBROU fournissant des téléphones uniquement aux résidents avec désinfection des dispositifs entre chaque visite.
Une fois sur place (c'est-à-dire au sein de votre espace famille dédié, et à l'horaire convenu), vous devrez composer le 02.47.68.41.41 (standard) et serez alors mis en relation téléphonique avec votre parent, installé face à vous derrière une baie vitrée.
6. Ces visites extérieures à la Résidence DEBROU, d'une durée de 15 minutes maximum, se déroulent du lundi au vendredi, de 15H00 à 16H30 sur quatre plages horaires :
 - De 15H à 15H15 ;
 - De 15H25 à 15H40 ;

- De 15H50 à 16H05 ;
 - De 16H15 à 16H30.
7. Les visites ne sont pas autorisées le week-end et les jours fériés.
 8. Les visites sont organisées au sein d'espaces familles dédiés, numérotés, situés à l'extérieur de l'établissement, face à une baie vitrée permettant un contact visuel direct du résident installé à l'intérieur, et au créneau horaire arrêté par la Résidence DEBROU.
 9. **Pour la sécurité de tous, aucun résident n'est autorisé à sortir de la Résidence DEBROU.**
 10. **Pour la sécurité de tous, aucune famille n'est autorisée à pénétrer à l'intérieur de la Résidence DEBROU.**
 11. Pour la sécurité de tous, je vous remercie de bien vouloir impérativement respecter les consignes reportées ci-dessous :
 - Sur le site de la Résidence DEBROU, ne pas serrer les mains, ne pas embrasser ;
 - Garder une distance de sécurité d'au moins 1M50 entre deux ou plusieurs personnes, le temps de votre visite ;
 - Respecter strictement la délimitation de chaque espace famille ;
 - Tousser et éternuer dans votre coude ;
 - Vous protéger la bouche, le nez et les yeux de tout éventuel postillon ou de toute autre projection ;
 - Porter un masque ou une écharpe couvrant en totalité votre nez et votre bouche ;
 - Respecter les règles de courtoisie à l'endroit des autres visiteurs et de l'ensemble du personnel de la Résidence DEBROU ;
 - Respecter le créneau horaire qui vous aura été attribué ;
 - Respecter le sens de la visite indiqué sur le site par une signalétique dédiée ;
 - En cas de symptômes de type fièvre, toux, éternuements, température, ou toute autre maladie, je ne vous autorise pas l'entrée sur le site de la Résidence DEBROU ;
 - En cas de retard ou d'impossibilité d'honorer votre créneau horaire, je vous informe qu'un nouveau créneau horaire vous sera proposé.

Par ailleurs, je vous informe que pour la sécurité de tous, **la Résidence DEBROU restera confinée au-delà du 11 mai 2020, et jusqu'à nouvel ordre**. Le dispositif actuellement mis en place pour les visites est donc maintenu au-delà de cette date jusqu'à la levée par mes soins.

Enfin, **je vous remercie de privilégier les appels téléphoniques à la Résidence DEBROU lors des jours ouvrés, soit du lundi au vendredi**. En effet, au regard des effectifs moindres le weekend, je demande au personnel soignant, à ces moments-là, de concentrer leurs actions autour des soins apportés aux résidents.

Ces mesures barrières, nos modes opératoires, notre organisation me permettent **aujourd'hui, le mercredi 29 avril 2020, et à cet instant, de vous annoncer qu'aucun cas de COVID-19 n'est à déplorer au sein de la Résidence DEBROU**. L'établissement ne rencontre à ce jour aucune difficulté particulière.

Ce bilan repose bien évidemment sur votre compréhension et le respect strict de ces consignes.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Bonne nuit !

Le Directeur

A. ESSALHI



